



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

RÈGLEMENT 2014-06-11-03 CONCERNANT LES AVERTISSEURS DE FUMÉE

ATTENDU QUE la MRC de Minganie adoptera un programme de visites de prévention dans les résidences;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné soit à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 mai 2014;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement portant le numéro 2014-06-11-03 soit adopté et qu'il décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : PROGRAMME DE VISITES DE PRÉVENTION

Le programme de visites de prévention de la MRC de Minganie tel que préparée par madame Mireille Lapointe, T.P.I., préventionniste régionale en sécurité incendie, fait partie du présent règlement comme s'il était reproduit en entier.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.